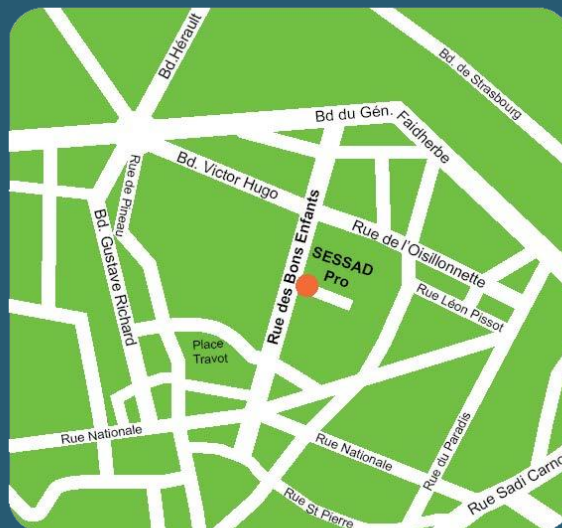


L'équipe pluridisciplinaire



- Un Directeur de pôle
- Une Directrice
- Un Chef de service
- Une Assistante de Direction
- Un Éducateur Coordinateur
- Un Éducateur Spécialisé
- Un Psychologue
- Un Conseiller en Insertion Professionnelle

Le plan d'accès



Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile Pro 16-20 ans

48 rue des Bons Enfants
49300 CHOLET

Tél. 02 41 71 92 22

Email :
sessad-cholet@adapei49.asso.fr

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi
de 8 H 30 à 12 H 00
et de 13 H 30 à 17 H30

SESSAD Pro 16-20 ans CHOLET ADAPEI 49

Service d'Éducation Spéciale
et de Soins À Domicile



Le SESSAD de Cholet

Le SESSAD Pro est un des services de l'ADAPEI 49, Association Départementale des Amis et Parents de personnes handicapées mentales.



Le public accueilli

Le SESSAD ADAPEI du territoire du Choletais est autorisé pour une capacité de 62 places. Il accueille des enfants / jeunes âgés de 0 à 20 ans présentant une déficience intellectuelle avec troubles associés ou non, dont 17 places réservées pour les jeunes âgés de 16 à 20 ans.



L'admission

- Le processus d'admission ne peut être engagé qu'après la réception d'une notification de la MDA (Maison Départementale de l'Autonomie) selon les places disponibles.
- L'admission se fait lors d'un entretien entre la Famille, le Jeune, la Directrice et le Chef de service



Les missions

- Accompagner le jeune et sa famille dans une dimension éducative, thérapeutique et professionnelle pour favoriser :
 - l'acquisition de l'autonomie,
 - la socialisation,
 - l'orientation scolaire ou professionnelle,
 - l'accès à tous les espaces et ressources du milieu ordinaire,
 - le développement de toute forme d'expression et de participation.

Les moyens

- Une co-construction entre le SESSAD Pro et la famille d'un Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA).
- Un partenariat entre les différents acteurs intervenant auprès du jeune : Éducation Nationale, services sociaux (MDS, etc.), médecins libéraux, PMI, CMP, etc.
- Des accompagnements individuels et en groupe :
 - au lycée
 - en milieu ordinaire
 - en milieu protégé
 - en ESAT
 - en EA
 - à l'auto-école
 - dans les locaux du SESSAD
 - ou tout autre lieu de vie sociale du jeune.

